

Le 125ème anniversaire de la proclamation de la République de Neuchâtel

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer**

Band (Jahr): **12 (1973-1974)**

Heft 47

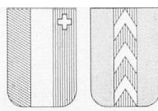
PDF erstellt am: **22.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Le 125^{ème} anniversaire de la proclamation de la République de Neuchâtel

LE 1^{er} MARS A BRUXELLES

Lettre à M. Jean du Van,
Impasse de la Collégiale, Neuchâtel

Cher Ami,

Vous serez, sans doute, heureux d'apprendre, qu'il y a peu, il ne fut question, à Bruxelles, tout au moins dans la Communauté suisse, que de votre beau canton. En effet, comme vous pouvez l'imaginer, le 125^{ème} anniversaire de la proclamation de votre République fut célébré, ce 1^{er} mars 1973, avec tout le faste qu'exigeait ces vingt-cinq lustres.

Organisée avec brio par le Groupement des Neuchâtelois de Belgique, cette manifestation réunit près de 300 compatriotes, dont une petite moitié de citoyens de votre ancienne Principauté et l'autre de ressortissants d'autres cantons, heureux de s'associer à ces festivités et de sympathiser avec vos compourgeois.

Le piquant de la soirée fut qu'elle se soit déroulée dans les salons d'un nouvel et grand hôtel suisse, dans la capitale belge, qui s'ouvrait pour la première fois au public. Le sentiment d'être, avant tout autre, initiés aux mystères de ce grand Hôtel Lendi et de bénéficier de la primeur de son hospitalité attirèrent, bien sûr, pas mal de curieux. Aucun d'eux ne fut déçu. Le 125^{ème} anniversaire de votre République, comme celui de ce premier soir d'entrée en activité firent, je vous l'assure, très bon ménage.

Les couleurs de votre canton, sous ses diverses présentations, flottaient joyeusement sur toutes les parois et masquaient, par-ci par-là, les quelques imperfections d'une construction encore inachevée.

Je ne puis, cher Ami, vous conter par le menu tous les détails de cette soirée mémorable, ce serait trop long. Je pense, toutefois, vous intéresser en vous citant les principaux moments. Tout d'abord, je précise, pour n'y plus revenir, que tout le personnel du restaurant a fait des prodiges pour que ses hôtes oublient que cette soirée était la première de leur activité dans ces lieux et leur donner au contraire l'impression d'un rodage bien au point. Il y est parvenu. Chapeau ! Il en fut de même pour les cuisiniers. Le repas servi fut excellent et son prix raisonnable.

En guise de sorbets, nous pûmes déguster, entre les différents services, quelques morceaux d'éloquence, des grands de ce microcosme neuchâtelois de Bruxelles.

Par exemple, comme apéritif, le « Deus ex machina » à qui l'on doit non seulement la réussite mais aussi la mise au point de cette soirée. M. Jacques Pierrehumbert ouvrit les bans en saluant la présence de M. l'Ambassadeur de Suisse et de Madame Monfrini. Puis il donna lecture de télégrammes de félicitations, dont l'un du Président de votre Gouvernement cantonal, un



▲ La table de notre Ambassadeur

▼ Au cours de l'apéritif



▼ Vue partielle d'un des salons. Première table à droite M. Louis Gindraux, président





autre du précédent Ambassadeur de Suisse en ces lieux, M. Philippe Zuter, neuchâtelois bien sûr, dont chacun garde un sympathique souvenir. M. Pierrehumbert exprima, cela va de soi, la joie de tous les Neuchâtelois présents de se sentir si bien entourés, lors d'une des grandes dates de leur histoire. Entourés, ils l'étaient vraiment: c'est ainsi, à titre d'exemple, que les 8 convives de ma table comprenaient une seule Neuchâteloise, 2 Vaudois, 2 Bernois, un couple belge, dont l'époux était de filiation genevoise, enfin un Soleurois. Vous voilà fixé sur «l'intercantonalisation» du rayonnement de votre territoire!

Je poursuis l'énumération du menu oratoire: comme potage, une brève, mais bien sympathique évocation de la vie du Groupement neuchâtelois de Belgique, par son doyen-fondateur. M. Louis Gindraux, qui, à peine remis d'une intervention chirurgicale, fêtait ce même jour, avec un remarquable entrain, ses 83 ans. Puis, comme entrée, «M. Jean-Pierre Baillod», Grand Chancelier des Vignolants, venu spécialement de votre ville apporter, en grand appareil, le salut de la mère patrie. Pour manifester la joie que leur avaient procuré ces propos d'Outre-Jura, les Neuchâtelois tentèrent de chanter leur hymne. J'en ignorais l'existence. Sans doute sa mélodie vous est-elle familière. Si tel est le cas, je crois que vous ne l'eussiez guère reconnue. Ce fut, si j'ose le dire sans malice, la seule petite faille de la soirée. Je n'insiste pas.

C'est M. David de Pury, Secrétaire d'Ambassade de la Mission suisse auprès des Communautés Européennes et on ne peut plus neuchâtelois, qui présenta avec élégance le plat de résistance: le rappel des événements de ce 1^{er} mars 1848 qui fit de votre Principauté, pas encore entièrement touchée par la grâce helvétique, un vrai canton suisse (sans perdre son quant-à-soi). Ceux du haut qui descendirent sur les rives du lac mettre au pas ceux du bas, encore réticents. Vos ancêtres figuraient certainement parmi ces derniers! Pour les fromages, c'est M. Camille Fichet, reporter sportif, qui commenta, avec esprit, les prochains événements sportifs à applaudir dans les arènes belges, notamment le match de l'équipe nationale suisse contre l'Union Saint-Gilloise. Comme vous l'aurez peut-être lu, ce dont je doute, la victoire ne favorisa pas nos couleurs.

Au dessert, M. Rémy Godet, Conseiller d'Ambassade, petit-fils de votre célèbre Philippe Godet, fit avec beaucoup d'humour, l'éloge des innombrables ressources de votre canton et des qualités morales de ses habitants, notamment la modestie: il n'est de véritable pinot noir, de vrai fondue, d'incomparable Oin-Oin, de beau langage... que de Neuchâtel! Ce fut, pour ceux qui ne connaissent que superficiellement votre canton, une révélation. Finalement, même Oin-Oin se fit entendre. A vrai dire, je l'ai déjà vu en meilleure forme. Enfin, en guise de pousse-café, M. Bail-

lod, déjà nommé, nous donna une charmante description de votre vie quotidienne et familiale, en dialecte britechon. Je fus heureusement surpris de pouvoir le suivre sans difficulté. C'est dire que nous ne sommes pas si différents les uns des autres.

Avant de terminer, j'ajoute, cher Ami, que les plus courageux, dont je fus, assistèrent à la projection d'un film consacré à votre fameuse Fête des Vendanges. Cette bande leur confirma que si votre canton produit de bons vins, cultive de belles fleurs, fabrique des montres de grand prix, il est aussi une pépinière, si j'ose dire, de filles adorablement séduisantes.

C'est peut-être ce qui m'incite, en partie et en plus de la grande amitié que je vous porte, à vous annoncer ma venue dans vos murs, au cours de ce printemps, saison si propice à tous les rêves, à toutes les illusions.

Cher Ami, cette fois je vous quitte et m'excuse de vous avoir retenu si longtemps. Je sais, toutefois, que je puis compter sur votre indulgence, puisque c'est de Neuchâtel que je vous entretenais. Tout ce qui concerne votre canton m'est presque aussi cher qu'à vous, bien que je ne désire en aucun cas être pris pour un «Assimilé», ma qualité de sincère sympathisant vaudois me suffit amplement!

A bientôt donc et très amicalement à vous.

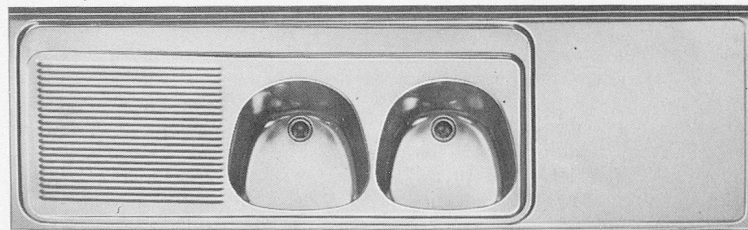
votre André de Clarmont

FRANKE

9400 NINOVE - TEL. (054) 336 36

Toutes les applications de l'acier inoxydable

- Eviers à usage domestique
- Installations pour cuisines professionnelles
- Equipements pour laboratoires, hôpitaux, maternités et morgues





APERÇU HISTORIQUE DE 1848

de Monsieur David de Pury

Madame l'Ambassadrice,
Monsieur l'Ambassadeur,
Monsieur le Président,
Monsieur le Chancelier,
Chers Neuchâtelois et alliés,

C'est une bien cruelle chose que de vous imposer un exposé historique après un aussi bon et copieux repas ! Si ce n'était par respect de l'histoire, je serais presque tenté d'affirmer que la révolution du premier mars, elle, fut une chose bien moins cruelle. En effet, ni une goutte de sang, ni peut-être même de sueur n'y fut versée. — Aussi pour ce qui est de la durée de la leçon d'histoire de ce soir, je m'efforcerai de perdre aussi peu de paroles que ne le firent les révolutionnaires neuchâtelois de 1848 avant de partir à la conquête du château de Neuchâtel.

Lorsqu'on s'intéresse de près ou de loin à l'histoire, l'on finit par constater qu'il existe deux catégories d'événements historiques : Les événements qui nous paraissent lointains, dont nous ne parvenons pas à ressentir les conséquences par nous-mêmes et auxquels nous n'apporterons somme toute qu'un intérêt purement académique, et les événements, qui le cas échéant peuvent remonter beaucoup plus loin que les premiers, qui toutefois nous touchent de près, dont nous ressentons encore les effets et qui font vibrer en nous une corde qui normalement ne vibre que pour les événements présents. Ceux d'entre vous qui, comme moi, sont Neuchâtelois et ceux qui connaissent le canton de Neuchâtel, seront certainement unanimes à affirmer que les événements du premier mars 1848 — événements dont je vais vous dire deux mots dans un instant — font partie de la deuxième catégorie d'événements historiques.

Pour s'en convaincre il suffit d'ailleurs d'aller se promener à Neuchâtel un premier mars ou de lire un des nombreux ouvrages qui continuent à être publiés sur l'histoire neuchâteloise. Autant dans les rues de Neuchâtel que dans les manuels d'histoire vous ressentirez une note de passion. A Neuchâtel, par exemple, en regardant bien, vous constaterez que parmi les habitants en grande majorité en allégresse un jour de premier mars, certains longent les murs en arborant un air sombre de même qu'une cravate noire. Ce sont les quelques royalistes qui restent et qui, après 125 ans, ne se sont pas encore consolés de la chute de la monarchie. Si je compare par ailleurs deux livres d'histoire relatant les événements du premier mars, je lirai dans l'un des phrases telles que, je cite : « Une ère nouvelle s'ouvrit pour les Neuchâtelois, le soleil de la liberté s'était enfin levé », alors que l'autre insiste sur le fait que la révolution du premier mars fut loin d'être pour les Neuchâtelois la fin d'une crise qui sévissait d'ailleurs dans toute la Suisse.

Cela pour dire que l'histoire neuchâteloise a toujours su susciter les passions et que la révolution du premier mars est un événement dont nous percevons les effets, les effets bénéfiques comme nous allons le voir, encore aujourd'hui.

Quelle était la situation de Neuchâtel en 1848 par rapport à la Prusse et à la Suisse ?

En 1848, Neuchâtel était à la fois canton suisse depuis 33 ans et principauté souveraine depuis le Moyen-Age. Le prince de Neuchâtel était à l'époque le roi Frédéric-Guillaume IV de Prusse. Les non-Neuchâtelois parmi vous risquent avec raison de me demander si, en 1848, la principauté de Neuchâtel était prussienne ou suisse. Je vous répondrai simplement qu'en 1848 Neuchâtel était suisse et non pas prussienne, que le roi de Prusse par contre était entre autres Neuchâtelois, sans pour autant être Suisse. Cela pour dire que Neuchâtel n'a jamais fait partie du royaume de Prusse, que le roi de Prusse n'a jamais rien eu à dire dans les affaires concernant la Confédération Suisse et que s'il était prince de Neuchâtel c'est qu'il avait été choisi par un tribunal de la principauté parmi de nombreux prétendants au début du 18^e siècle. Fait presque unique en histoire. D'ailleurs, si après des princes autochtones et français, Neuchâtel avait choisi un prince habitant à des centaines de kilomètres et parlant une langue différente de celle de ses habitants, c'était dans l'idée que plus un souverain est loin, moins il est encombrant. Et, en effet, en 140 ans de règne, il n'est arrivé que deux fois qu'un roi de Prusse se soit rendu à Neuchâtel, et encore que pour peu de jours.

C'est dire que si les Neuchâtelois ressentaient le besoin d'une libération le premier mars, ce n'était certainement pas de celle du roi de Prusse, mais bien plutôt de celle de leur propre classe dirigeante et de leurs institutions aristocratiques et paternalistes. Le désir d'émancipation du peuple neuchâtelois était en cela le même que celui des peuples de la majorité des cantons suisses. Et cela, de plus, sur une toile de fond de révolutions saisissant l'ensemble de l'Europe restaurée.

La révolution du premier mars, dernière d'une série de nombreuses petites révolutions du même genre dans les cantons suisses restés sous un régime patricien, avait été précédée et, l'on peut dire, conditionnée par la fameuse guerre du Sonderbund de 1847. Le Sonderbund était l'alliance séparée de sept cantons aristocratiques et catholiques voulant se protéger à l'intérieur de la Confédération Suisse des influences « néfastes » des nouvelles idées d'émancipation tant religieuses que politiques. Devant l'intransigeance de cette alliance séparée et le danger qu'elle faisait courir à l'unité de la Confédération, la diète fédérale avait fini par dé-

cider de sa dissolution par les armes. Le général genevois Dufour, à la tête de l'armée fédérale, y parvint brillamment.

La guerre du Sonderbund avait placé la principauté de Neuchâtel devant un cruel dilemme : Devait-elle soutenir l'alliance séparée qui défendait bien ses idées politiques mais qui avait un caractère confessionnel inacceptable pour les Neuchâtelois ou devait-elle au contraire se ranger du côté des cantons libéraux et alors en quelque sorte contribuer à creuser la tombe de son propre régime ?

Neuchâtel resta neutre et fut condamnée par la diète fédérale à une sévère amende, amende qu'elle fut contrainte de payer au prix des grands sacrifices matériels et d'une humiliation. En fait, en venant à bout en quelques jours du Sonderbund, l'armée du général Dufour avait d'avance remporté la même victoire sur le régime monarchique de Neuchâtel qui, bien que neutre, avait pourtant perdu la face devant ses propres éléments libéraux. Aussi Neuchâtel, en devenant le seul canton aristocratique restant en Suisse, apparaissait comme étant le dernier obstacle à la transformation de l'ancienne Confédération dans un Etat fédéral, but ultime de la guerre du Sonderbund. L'exception neuchâteloise, comme on la nommait, devait disparaître.

C'est dans ce climat psychologique et politique que le premier mars 1848 et après des siècles d'existence, l'ancienne principauté est tombée comme un fruit bien mûr, et sans coup férir.

Ce qui précède ne diminue d'ailleurs en rien le mérite et le courage de ceux qui furent les véritables artisans de la révolution. Afin que vous vous en rendiez compte, je vais maintenant vous faire le récit du déroulement de la révolution.

En janvier 1848 des troubles se répandent dans toute l'Europe. Le 22 janvier la révolution éclate à Paris, révolution aboutissant deux jours plus tard, au renversement de la dynastie d'Orléans. La nouvelle en parvient à Neuchâtel le 26 au soir et y fait l'effet d'une bombe. Les comités patriotiques républicains de la Chaux-de-Fonds et du Locle qui causaient des troubles depuis des mois et qui étaient sévèrement surveillés par le pouvoir, sentent que le moment est venu d'agir.

Une assemblée commune est fixée pour le 1^{er} mars à la Chaux-de-Fonds. Une grande effervescence règne parmi les patriotes. Les hommes circulent dans les rues avec des croix fédérales sur leurs chapeaux. A la Chaux-de-Fonds, le véritable cœur de la révolution, le pouvoir est rapidement débordé. Le gouvernement de Neuchâtel finit par accepter que la garde de surveillance qui doit y faire respecter un minimum d'ordre soit formée de royalistes et de républicains. Aussi envoie-t-il à la Chaux-de-Fonds le Conseiller d'Etat de



Chambrier avec tout pouvoir pour y faire respecter l'ordre et organiser la garde. Simultanément ordre est donné au chef des forces armées de la principauté, le Colonel de Meuron, d'occuper militairement la Chaux-de-Fonds à l'aide des milices restées fidèles au Locle, à la Sagne et aux Ponts de Martel. Ce plan est toutefois réduit à néant lorsque le 29 au matin le Locle entre en révolution ouverte. La police y est mise hors d'état de sévir. En même temps, le gouvernement de Neuchâtel apprend qu'une forte troupe de volontaires du vallon de St. Imier a été appelée en renfort : C'est l'apparition du corps franc tant redouté depuis des années. Au vu de ces nouvelles alarmantes le gouvernement royaliste renonce à son expédition dans le haut et décide de concentrer les milices fidèles dans le bas, c'est-à-dire à Neuchâtel et dans le vignoble. Pour cela il a toutefois besoin du soutien des autorités de la ville de Neuchâtel.

C'est alors que se produit une chose assez extraordinaire : Le Conseil de ville de Neuchâtel, réuni d'urgence, délibère pendant de longues heures et finit par renoncer à toute défense armée et cela tout en protestant de son loyalisme envers le roi.

Cet événement, pour le moins inattendu, est suivi d'un autre non moins extraordinaire : Le Conseil d'Etat de la principauté, qui en 1831 encore avait farouchement réprimé une tentative de révolution non moins sérieuse, renonce à son tour à toute défense. Il réalise que depuis 31, depuis 47 même, l'atmosphère a complètement changé. Ce n'est là peut-être pas une attitude particulièrement glorieuse, mais je pense que, vu la situation, la décision était sage et digne de reconnaissance. Elle a permis d'éviter qu'une seule goutte de sang soit versée.

A la Chaux-de-Fonds les républicains contrôlent entre-temps la situation. Déjà la république est applaudie. Robert Theurer devient président du Comité provisoire et Fritz Bourquin, commandant de la place. L'arrivée à la Chaux-de-Fonds le premier mars du corps franc du vallon de St. Imier sous le commandement du premier-lieutenant neuchâtelois Ami Girard, fait lever toute hésitation : Une descente commune sur Neuchâtel sous les ordres de Fritz Bourquin est décidée.



Ami Girard



Fritz Courvoisier à Pierrabot 1/3/1848

Par un temps glacial la colonne républicaine, forte de 1.500 hommes se met en route et descend sur Neuchâtel. Elle monte au château le même soir, le trouve vide et l'occupe militairement. Entre-temps à la Chaux-de-Fonds la Conférence des Comités patriotiques a nommé un gouvernement provisoire sous la présidence d'Alexis-Marie Piaget. Ce gouvernement descend à Neuchâtel à son tour et prend le pouvoir. La révolution a réussi.



Alexis-Marie Piaget

Le Conseil d'Etat royaliste pour sa part est réuni dans la maison de son président et refuse d'abdiquer invoquant le serment de fidélité qui le lie au prince. C'est ainsi qu'il est incarcéré le jour avant l'arrivée à Neuchâtel des commissaires fédéraux qui viennent prendre contact avec le nouveau pouvoir. Ce n'est que plus tard lorsque le roi de Prusse les aura déliés de leur serment, sans toutefois renoncer à ses droits sur la principauté, que le Conseil d'Etat royaliste sera libéré.

Comme partout, les premiers pas de la république sont difficiles. Là normalisation se fait toutefois en quelques mois et le

21 septembre 1848 le nouveau canton et république de Neuchâtel apprend avec une profonde satisfaction que l'ancienne Confédération helvétique vient de se donner une nouvelle constitution et de se transformer en Etat fédéral. Le dernier rêve des républicains s'est ainsi réalisé et cela trente quatre ans, jour pour jour, après l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération.

En conclusion j'aimerais dire que pour Neuchâtel la révolution du premier mars signifie deux choses :

1. Le premier mars Neuchâtel a su réaliser son véritable destin, qui est celui de son appartenance à la Suisse. Après avoir été une alliée de la Confédération pendant des siècles, elle a su faire le pas décisif la liant à l'Etat fédéral démocratique, seul capable dorénavant de sauvegarder son indépendance et son émancipation. Cela est d'autant plus heureux que, comme je le disais au début de mon exposé, la principauté de Neuchâtel n'a jamais été ni prussienne, ni française. Elle a toujours été neuchâteloise et alliée des Suisses. Le premier mars, les républicains ont eu le grand mérite d'être conséquents dans cette politique ancestrale. Ils méritent pour cela la reconnaissance du canton.
2. Le premier mars les Neuchâtelois tant du côté royaliste que du côté républicain ont fait preuve de sagesse et d'humanisme. La révolution s'est déroulée de manière civilisée, c'est-à-dire sans tuerie; celle-ci n'aurait d'ailleurs que lourdement hypothéqué les premiers pas de la république. Pour cela également les royalistes et les républicains de 1848 méritent la reconnaissance du canton.

Madame l'Ambassadrice,
Monsieur l'Ambassadeur,
Monsieur le Président,
Monsieur le Chancelier,
Chers Neuchâtelois et alliés,

Il ne me reste plus qu'à vous remercier de votre attention remarquable et de lever mon verre à la prospérité et au bonheur de Neuchâtel, république et canton, et de la Suisse.

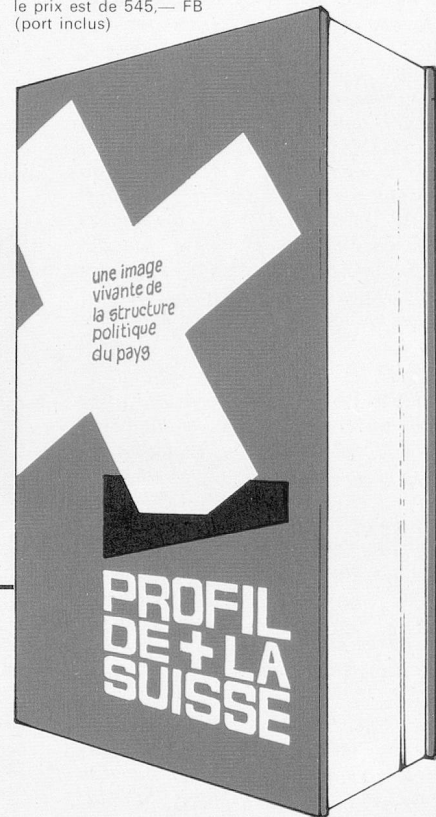
PROFIL DE LA SUISSE

Qui peut se vanter de connaître vraiment la Suisse, d'en connaître non seulement le visage « de face » — c'est-à-dire son aspect géographique, ses hauts-lieux de la culture, de l'économie, du tourisme ou des sports — mais aussi « de profil », avec ses structures parfois compliquées, dont il est difficile de déterminer le pourquoi et le comment, avec sa réalité en devenir, sans cesse redessinée ou remodelée au cours des années ?

Il ne s'agit pas d'un ouvrage complaisamment laudatif comme il en existe tant, donnant de la Suisse une image idéalisée. Les défaillances de notre politique nationale ou internationale, les erreurs passées ne sont pas voilées, pas plus que les anomalies de certaines de nos institutions ou les insuffisances d'une législation toujours perfectibles. Au moment où s'élabore enfin la révision totale de la Constitution qui nous régit depuis 1874, la lecture de ce livre substantiel autant qu'attrayant apportera la réponse à bien des questions que se posent les citoyens et citoyennes soucieux de voir la Suisse s'adapter aux réalités actuelles sans leur sacrifier ce qui en a toujours fait sa force et son originalité.

Prix de vente en Suisse : Fs 42,—
Prix spécial en FB : 525,—
payable anticipativement)

Pour le paiement à réception
ou contre remboursement,
le prix est de 545,— FB
(port inclus)



avec 16 photographies, des graphiques
des tables.
Une notice bibliographique et un index.
560 pages au format 12,5 × 22 cm.

BULLETIN DE COMMANDE

*Réservé aux abonnés du « Courrier Suisse »,
aux membres de la Communauté Suisse de Belgique
et du Grand-Duché de Luxembourg
(valable jusqu'au 31/5/73)*

Editions SPES-LAUSANNE, Diffusion Benelux :
« BORDAS-DUNOD BRUXELLES »
Chaussée de Charleroi 102 — 1060 BRUXELLES

2^{me} édition, remaniée en 1972

PROFIL DE LA SUISSE

par HANS TSCHÄNI

Je soussigné(e), M^r, M^{me}, M^{elle} :

Adresse :

Code postal : Localité :

Profession : Originaire de :

vous prie de m'envoyer exemplaire(s) de PROFIL DE LA SUISSE
au prix spécial de 525,— FB et règle ci-joint le montant de (port gratuit)
au C.C.P. 614.49 de BORDAS-DUNOD BRUXELLES.



LE NEUCHÂTELOIS TEL QU'ON LE PARLE PEUT-ÊTRE ENCORE

(Extraits d'une lettre ouverte, lue aux Neuchâtelois de Belgique par J.-P. Baillod, le 1^{er} mars 1973)

Adieu, cher ami !

Je m'étonne si tu veux être satisfait avec cette tartelette aux pruneaux de souvenirs d'enfance que je t'envoie par la présente. Juge un peu une fois :

Quand on était gamin, on mistonnait sur la rue avec les gerces; elles, avec leurs gaguis, et nous, on jouait aux marbres, aux cuches, avec des zinzes, des biscailles, des cassines, des plombs, mais pas des carrons. La van-poussette était interdite et les trottoirs retentissaient de nos : « Du mien ! Du tien ! de tes aises ! égaux queue, place pour moi » ou « voleur d'empan » C'était extra. Ensemble, on s'amusait aussi à tazeux, à chouel ou à la balance, ou bien on allait aux beuses derrière les spicres. Il nous arrivait de torailler du bois fumant allumé avec des schlum volées, (ce qui nous valait une bonne schlaguée du roille-gosse), çà, quand on ne tremblait pas les arbres. Les berudges avaient tant de requise qu'on s'en mettait au point qu'à présent elles me courent après et que j'peux plus les voir en peinture...

Quand on avait bien fait la chette, et laissé du chenit dans tous les coins, on rentrait à la bardjôque. Des fois, on avait perdu une paume qu'on avait dotchée sur un toit; ou bien on rentrait en boitant, parce qu'on s'était encoublé, comme de juste, en cherchant à dégrailer des blosses mal mûres sur les rablons. On retrouvait la maman affairée avec ses casses, cocas-ses, poches et coquemars, devant le potager. Elle faisait cuire des coquelets et du spekre. On enlevait son capet, on le pendait au strube et on allait faire ses tâches.

La voisine arrivant disait : « J'ose entrer ? ». Elle venait emprunter la peuglise pour repasser quelques briques de linge; elle causait beaucoup; elle se plaignait

que son mari était tout moindre, tout hypothéqué parce que c'était un saoulon qui aimait trop la topette.

Ma mère s'excusait : « Je suis de suite à vous; ces charrettes de gamins n'ont pas fini leur soupe aux grus ».

« Mon frère y disait droit comme çà : « Y a des malots dedans ! çà m'donne envie de rgueutser ! »

– « Pourquoi tu causes ainsi ? », disait ma mère.

– « A cause des mouches ! »

– « Veux-tu te taire, malhonnête ! »

La voisine répondait à ma mère :

– « Faites seulement, comme que comme je suis pas pressée. »

Alors elle entrait et passant devant la maman, elle disait : « Excusez ! Et la mutter y répondait direct : « Facile ! ». Elle ajoutait : « Oh ! y faut encore que je mette un tacon au juste de ce galopin. Il est encore rentré fin trempé avec ses habits en mille briques et ses souliers sans attaches ! Il a une vessie à chaque talon ! Il a les pieds enfles ! Quel crapaud, il ne pourra pas aller au collège primaire faire l'exercice dans la halle de gym demain ! »

Ces enfants, c'est leur père tout craché, tout pic !... Oh !, çà bouronne pendant un bon moment et quand çà se décide, çà rôtit tout ce qu'il y a dans le teuflet. J'ose vous demander de fermer la bascule et d'y mettre le taquet ?...

Je crois que j'ai assez causé. Il est contre 3 heures, je vais prendre les 4 heures. Après, j'ai une cheneau à réparer. J'ai aussi une barrière à poser pour canceler la Vy d'Etra ainsi qu'une peufnée d'écrêteaux « A BAN » à fournir à la direction de la Police. J'ai eu une crochée avec le gypseur magute, tu sais, celui qui vous crache contre quand il parle. Cette brin-gue, c'est rapport au cagnard que je veux transformer en chambre.

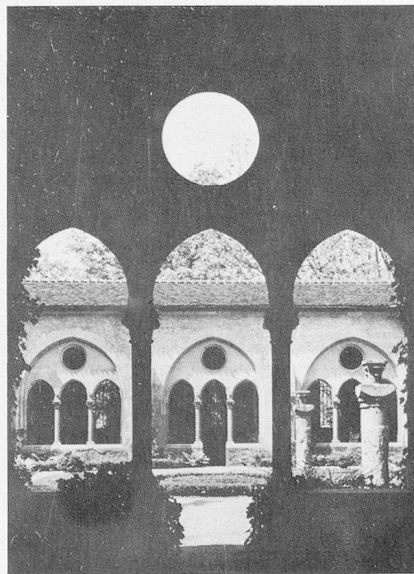
J'ai demandé trois fois après ce pignouf, et jamais j'ai pu parler avec lui. Alors, j'ai piqué. Ma fi ! Je peux pas laisser tout ce bazar là-dedans, les souris font tout dérocher et nous ne pouvons plus dormir la nuit.

Encore un détail, je me suis mis des contemporains de nonante.

J'attends sur toi et au plaisir.

BRITCHON

Pour copie conforme, établie au temps des tatouillards 1973.



Les arcades du cloître



La place et la maison des Halles



Le Banneret et la tour de Diesse

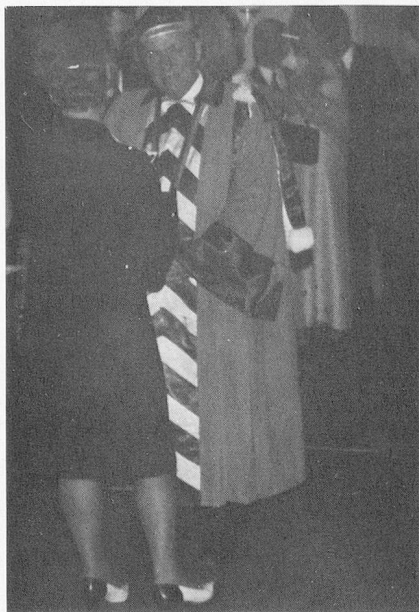


Fontaine de la justice



NEUCHÂTEL ET SON VIGNOBLE

par Jean-Pierre Baillod, Grand Chancelier des Vignolants



Gentes gens,

pour parler de notre Joli Vin, parlons tout d'abord du pays où il naît, parlons ensuite du Vin.

Ainsi donc et à la manière de Victor BERARD qui mit en français l'Odyssée d'Homère, voici ce que ce pays et son vin nous incitent à vous dire :

... *O ! passants qui vagez, pervaguez, divaguez, par les chemins du monde, venez LIRE aujourd'hui ce livre, notre terre.*

– Si, pareils à Ulysse, vous posez la question : «... quel est donc ce pays ? et quel en est le peuple ?», la déesse aux yeux pers vous répondra aussi : « Cette terre, étranger ? Elle a son grand renom, aussi bien chez les gens de l'aube et du midi que dans les brumes du noroît, au fond du monde ! Elle n'est que rochers peu faits pour les chevaux ; mais, sans être très pauvre et sans être très vaste, elle a du grain, du vin plus qu'on ne saurait dire, de la pluie en tout temps et de fortes rosées, des bois de toute essence, des trous d'eau toujours pleins... ! »

– Si quelque aube d'automne vous voyez apparaître « l'aurore aux doigts de rose », vous percevrez parfois, se déta-

chant une île dans la brume lointaine : le Vully surgira comme un semblant de Crète des flots pastellisés.

– Si quelque après-midi de bise ou de grand vent, vous restez en Béroche, entre les pins verrez apparaître un grand lac aux vagues furieuses appelant en mémoire quelque adorable bord de Méditerranée.

– Ces rêves-là sont doux et jolis ces propos, mais la réalité ?

– Elle est là devant vous.

– Parcourez ce pays à pied ou à cheval, en deux chevaux ou plus, comme Pégasse aussi, ou bien sur un croiseur. Ouvrez l'œil et le cœur, ne faites pas de bruit, essayez d'écouter, car ce pays timide, et son peuple discret, ne se livrera pas, gardera ses secrets si vous ne l'abordez le cœur rempli d'amour.

– C'est alors que ces noms, déchiffrés sur la carte, prendront figure humaine et vous sauront parler. Et, mieux que de parler, ils vous sauront chanter car chacun est un chœur dont le maestro, le Chef, est

– Cependant qu'il travaille, l'homme, le vigneron, tourne le dos au rêve, à la pure beauté. Les reins toujours courbés, il regarde à la terre, cette terre qu'il creuse, qu'il désherbe ou qu'il porte ; il regarde ces ceps qu'il soigne et reconforte, les taillant, effeuillant, attachant ou traitant jusqu'à qu'une coraule de jeunesse et de rire vienne enfin vendanger.

– Mais quand il se repose, alors il se retourne : main sur un échalas ou appuyé au mut, il contemple ravi ce doux pays du lac. Et sur ce grand théâtre la scène s'illumine : il perçoit ces pêcheurs aux gestes mesurés retirant des filets bondelles et palées, brochets et nobles truites qui, sur d'accortes tables, se marieront si bien à son aimable vin. Songeant à ce bonheur, aux mariages d'amour se célébrant partout où le filet de perche et le Neuchâtel blanc ont pu se rencontrer en son âme s'élève le chant de l'homme heureux, chant de reconnaissance envers les Dieux du ciel qui ont pour notre joie réuni tant de biens terrestres par ses vignes, célestes par son lac, en ce noble pays, pays de Neuchâtel.

– Ah ! donnons-nous la main et parcourons ensemble « La Route joyeuse du Joli Vin de Neuchâtel », cette voie qui sillonne notre aimable vignoble, terre de dix châteaux ; allons, arrêtons-nous au cœur de ces villages pour entendre leurs chants d'espoir et d'allégresse, d'espoir quand tout va mal, car on espère encore malgré tous les revers.

– Quand nous aurons tout vu, surtout tout entendu, et mieux goûté de tout, de l'escargot d'Areuse à la fondue unique, alors retrouvons-nous l'automne à Neuchâtel où se chante et se joue la Fête des Vendanges. Les voix de ce pays sont venues en cohorte s'unir pour célébrer le nom de Neuchâtel, de ses nobles produits. Artistes, vigneron, fantaisistes, poètes, danseurs et musiciens, fleuristes, artisans, tout un peuple s'affaire pour que les chants joyeux, pour que tous les accents se trouvent assemblés pour créer en ces jours la vaste symphonie lumineuse, éphémère, qui sera aussi bien une action de grâce qu'explosion de joie.

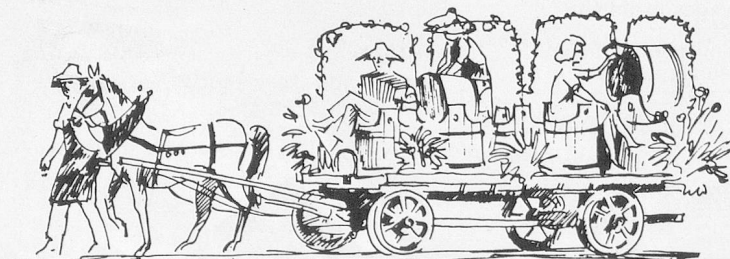
– Et parmi les bijoux de la Fête des fleurs, dans les compositions de notre Carnaval, nous allons retrouver la Fête des Vendanges dans le char d'un village, image



Vendanges de la Ville... à Hauterive

souvent un château, parfois une abbaye, un ancien prieuré, la maison communale, une auberge célèbre ou un hôtel de ville.

– Ce qu'ils vous chanteront, c'est leur passé glorieux, point tant par les faits d'armes que leurs lentes conquêtes vers plus de liberté, leurs luttes quotidiennes contre tous les fléaux que Madame Nature se plaît à déchaîner pour en faire une race au labeur acharnée.



CHAR DE GERLES FLEURI



CONFRÉRIE DES VIGNOLANTS



de la vigne. Le pays paraîtra aux armes de Cressier; la vigne brillera sur le fier gonfanon illustrant ces hauts-lieux: Corcelles-Cormondrèche; les poissons frétil-lants: la perche d'Auvernier, la truite de Boudry, la palée de Bevaix, brochets du Landeron rappelleront le lac; les roses éclateront au sein de la Béroche: les dra-peaux de Fresens, Saint-Aubin et Gorgier comme de Vaumarcus en sont tous déco-rés; et voici la forêt dans les sapins de Bôle; le lion de Marin symbolisant la force; sagesse et industrie aux armes de Saint-Blaise nous montrent un autre aspect de ce petit pays; la croix marque Hauterive, Cortailod, Colombier; le mousquet de Peseux dit qu'on veut se défendre; et sur tout ce pays brille un soleil joyeux, c'est celui de Cornaux. La vigne, le poisson, nos forces, nos croyances, la terre et l'in-dustrie croissent, vivent, s'exercent sous un unique emblème, emblème séculaire de notre cher vignoble que l'on nomme en trois mots: chevrons de Neuchâtel illumina-nt la Ville comme plusieurs communes. Et ces chevrons s'énoncent:

*d'or, pour notre vin BLANC,
de gueules, pour le ROUGE.*

— Et versons dans nos verres, notre Joli Vin blanc, issu du chasselas, si frais, gai, pétillant; il est le compagnon rêvé pour les poissons, escargots, crustacés, toutes les viandes blanches et les mets au froma-ge: ramequins et soufflés, raclettes et gratins, sans compter la fondue.

— Quant au Joli Vin Rouge, de haute qualité, il provient du Pinot, Pinot noir de Bourgogne, différent du cousin, adapté au terroir, et qui, soyez-en sûr, serait bien du Bourgogne, si nos aïeux n'avaient étriillé le grand Charles que l'on dit Témé-raire. Certes ce vin soutient très honora-blement toute comparaison avec des crus d'en-là. Il s'accorde très bien avec les viandes rouges, le gibier, la volaille. Il a splendide robe, délicieux bouquet, finesse et distinction.

Quant à l'Œil-de-Perdrix, c'est aussi un Pinot (le seul cépage admis par la légis-lation) mais cuvé quelques heures. On le boit frais et jeune.

— Ah! puissiez-vous l'aimer ce VIN qui est le nôtre, qui, avec des produits de la terre et du lac, se mêle à notre chair et compose notre âme.

— Puisse-t-il nous donner une bien douce image de cette terre aimée que maladroitement j'ai tenté de chanter ce jour du premier Mars neuf cent soixante et treize.

OIN-OIN

Il faut absolument mettre fin au pillage de notre patrimoine cantonal! Le Corbusier, alias Jeanneret, au delà du Doubs n'est plus que français. La fondue Neuchâteloise pour laquelle il n'existe qu'une recette - la nôtre - est devenue vaudoise, genevoise, voire savoyarde. Les Valaisans se donnent l'air d'avoir inventé le Pinot noir alors que nous le cultivons sur nos rives lacustres depuis des siècles. Et Oin-Oin est aujourd'hui revendiqué par Lausanne et Genève comme si le droit d'avoir nos propres élites dut nous être contesté.

Chers amis neuchâtelois il est temps de réagir contre cette espèce d'accaparement pernicieux et subversif! Il faut par tous les moyens tenter de sauver nos valeurs spiri-tuelles et temporelles: Or Oin-Oin est NEUCHÂTELOIS; un point c'est tout!

Plus exactement il est chateaufonnier. On sait peu de choses sur sa naissance, mais on sait qu'il est mort. Et comme on le fait pour la plupart des génies, on attend de les mettre en terre pour enfin les faire ac-céder à la célébrité. Oin-Oin n'a pas échappé à cette règle, hélas. Mais cela est-il une raison pour oublier ses origines neuchâte-loises et le fait avéré qu'avec le recul du temps, il est devenu le porte-drapeau de

notre vigilance patriotique, de notre con-science républicaine et de nos vertus méta-physiques. Il est l'exemple type de cette symbiose qui fait que ceux du Bas sont les frères de ceux du Haut et que ces der-niers sont inversement les frères de ceux du Bas, sans oublier nos autres frères de nos valeureuses vallées.

Sans aucun recours du Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique - sans même l'appui des hautes autorités cantonales neuchâteloises - j'ai entrepris une vaste étude psychanalytique sur celui qu'il convient de citer avec nos philosophes, nos littérateurs, nos artistes, nos hommes politiques et autres théologiens Suisses et Neuchâtelois. L'étude très poussée des his-toires de Oin-Oin - à défaut de ne con-naitre son histoire à lui - m'a amené à découvrir la nature intrinsèque et profonde de notre héros cantonal.

Oin-Oin: un grand seigneur, le roi du bon sens, du juste propos, de l'impertinence mesurée et de la vérité toute nue. Mais jamais tragique comme le sont Racine ou Corneille lequel a donné son nom à tant de situations. Jamais agressif, comme cer-tains rédacteurs de PAN ou de Pourquoi Pas?. Jamais porno comme Miller ou Serge Gainsbourg. Aucune névrose comme chez feu le docteur Freud. Jamais révolution-naire comme Marcuse ou Reich, comme Cohn Bendit ou Krivine.

C'est sauf erreur Valéry, ou alors Romain Rolland, qui, parlant de notre grand homme, le qualifiait « d'esprit subtil en dépit de ses polypes dans le nez ».

En résumé, et pour conclure cette intro-duction, je voudrais vous dire ceci: Oin-Oin est simplement la somme de tout ce que nous avons de meilleur en nous-mêmes, de futé mais non de futile, de mesuré mais non de mesurable, d'osé mais non d'auda-cieux... Bref, un grand homme, vous dis-je, dont nous aurions tort de ne pas appren-dre la sublime leçon: celle des hommes, de leurs petits côtés et de leur relativité dans le cosmos.

Et maintenant voici, capté sur les ondes de la radio romande, la voix de celui qui a été pour moi tout un enseignement, toute une philosophie, une raison de vivre; et comme disait très doctement ma tante à la mode de Bretagne... une bonne raison de se marrer.

R.G.

Oil Therm

FIRME SUISSE
<i>offre ses services pour :</i>
Entretiens
Dépannages
Révisions
Réglage de votre brûleur à mazout
Ramonage cheminée
Nettoyage chaudière
Remplacement brûleurs et chaudières
TEL. : (02) 35 44 92
Chaussée Saint-Pierre 326 1040 - BRUXELLES

PETITES ANNONCES

Rubriques: — offre et dem. d'emploi — achat et vente — vacances — appa-rtements, etc...

Texte à adresser: EPIC, av. Prekelin-den 138, 1200 Bruxelles.

Tarif: 20 F la ligne de 38 caractères. Paiement anticipatif au compte « Cour-rier Suisse » n° 210-0900555-59.

Clôture pour le n° 48 (de début juin): 15 mai 1973.



GRUPE DE VIGNERONS ET VIGNERONNES